

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2024**

EBABX
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour l'ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le directeur, ordonnateur de l'établissement, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 9 février 2024 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de l'établissement.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 15 décembre 2023.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services et enseignements qui y sont dispensés à l'attention des étudiants et des élèves des cours publics.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à garantir l'adéquation des équipements et bâtiments avec le projet d'activité de long terme.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1 –Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'ebabx. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents, les allocations et autres revenus d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (logement, alimentation, loisirs, santé, assurance, abonnements téléphonie et informatique ...).

Pour notre école :

. les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées : dotations des membres fondateurs (Ville ; Métropole ; Etat ; Région) ; fonds européens, droits d'inscription des étudiants et élèves des cours publics ; remboursements au titre des prestations fournies par l'ebabx à diverses institutions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 4 294 960 € euros.

. les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement des rémunérations des agents de l'ebabx, de l'entretien des bâtiments, des dépenses structurelles telles que les assurances, les services informatiques, des achats de matériaux et prestations liés aux cursus pédagogiques et à la vie étudiante.

Les rémunérations des agents représentent 86% des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 4 294 960 €.

Au final, à savoir en 2025, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de l'ebabx à financer elle-même ses projets d'investissement. Cet écart est réglementairement mesuré en année n+1, après la réalisation du budget à l'issue de toutes les opérations financières de l'exercice n, dans le compte administratif.

Par ailleurs, compte tenu de la structuration du budget de l'ebabx et de la part prépondérante de la masse salariale du budget de fonctionnement, un fonds de roulement d'environ 2 mois de salaires (600 000 €) est nécessaire pour garantir la solidité du budget de fonctionnement sans aléa de trésorerie.

I.2 – Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses de fonctionnement	montant	Recettes de fonctionnement	montant
Charges de personnels et rattachées	3 693 689 €	Droits d'inscription	250 000 €
Charges à caractère général	487 171 €	Etat - Total	515 000 €
Redevances logiciels	7 000 €	Région - Total	115 000 €
Pertes de change	100 €	Ville de Bordeaux - Total	3 310 000 €
Bourses - charges exceptionnelles - dotation d'aide aux diplômés	10 000 €	Métropole	53 600 €
Bourses - charges exceptionnelles - mobilité AMI Etat	12 000 €	conventions et partenariats	37 610 €
		CVEC // CROUS	9 750 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	85 000 €	Autres (maladie/accidents/congés maternité et paternité...)	4 000 €
Total dépenses de fonctionnement	4 294 960 €	Total recettes de fonctionnement	4 294 960 €

I.3 - La fiscalité

sans objet

I.4 - Les dotations des membres fondateurs

Les dotations attendues des membres fondateurs s'élèvent à 3 993 600 €, soit un maintien à l'identique de l'année 2023.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1 - Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'ebabx à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'ebabx regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes et/ou des structures en cours de création.
- en recettes : depuis 2021, elles sont exclusivement composées des dotations aux amortissements des immobilisations existantes.

II.2 - Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	montant	recettes d'investissement	montant
Concessions et droits similaires, logiciels, brevets, licences	4 000 €	opérations amortissement	85 000 €
Installations générales, agencements et aménagements divers	16 000 €		
Matériel informatique scolaire	12 500 €		
Autre matériel informatique	12 500 €		
Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 500 €		
Autres matériels de bureau et mobiliers	2 500 €		
Autres matériels outillages	25 000 €		
Total dépenses d'investissement	85 000 €	total recettes d'investissement	85 000 €

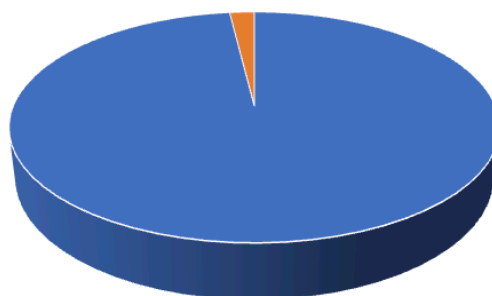
II.3 - Les principaux projets d'investissement de l'année 2024 sont les suivants :

- remplacement des outils et matériels obsolètes, notamment dans les ateliers techniques ;
- achat du mobilier nécessaire pour équiper les salles et plateaux d'enseignement ;

- travaux pour l'accès à l'entrée principale du bâtiment ;
- mise aux normes de sécurité des futurs ateliers céramique et métal ;
- installation et équipement des ateliers céramique et métal.

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

budget de l'ebabx



■ dépenses de fonctionnement ■ dépenses d'investissement

dépenses de fonctionnement

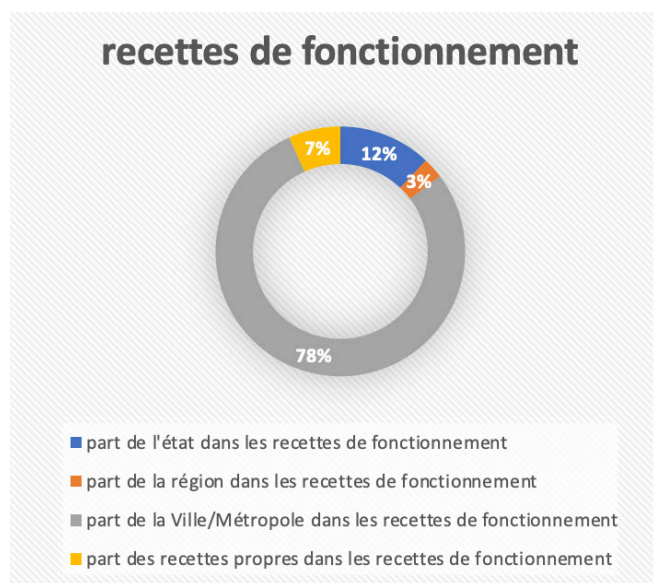
■ dépenses RH ■ dotation aux amortissements ■ autres dépenses de fonctionnement



	répartition de la masse salariale
enseignement supérieur	66,23%
support	25,88%
cours publics	4,25%
relations internationales	1,78%
bibliothèque	0,95%
prévention sante sécurité	0,47%
circuit court	0,19%
alumni	0,13%
vhss	0,12%

	répartition des dépenses dans les autres dépenses de fonctionnement
pédagogie	56%
support	44%

	répartition des dépenses des services support
bâtiment	13%
informatique	11%
moyens généraux	12%
communication	4%
magasin	2%
bibliothèque	3%
cours publics	4%
prévention santé sécurité	10%
politique sociale (mobilité durable, informatique, famille, retraites, etc.)	13%
ateliers de production	17%



État de la dette
sans objet